



**CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA LOZÈRE**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2023_029

Séance du 10 mars 2023

Le 10 mars deux mille vingt-trois à 13h30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 15/02/2023

Etaients présents :

ASTRUC Alain, Maire de Peyre en Aubrac ; **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **SAINT-LEGER Francis**, Président de la CC Randon-Margeride ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Etaients excusés :

Messieurs : **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont-Lozère et Goulet ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses Gorges.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie.

Monsieur JACQUES Jérôme donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Assistaient également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Messieurs **SCHREINER Bruno**, Adjoint de Direction et **SCHWANDER Marc**, payeur départemental.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle à l'assemblée :

Madame Edith Durand, médecin du travail au sein du Conseil Départemental et du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère, a été embauchée le 8 mars 2021 et a quitté ses fonctions le 8 octobre 2022. L'article 5 de son contrat précise qu'en cas de départ anticipé elle aurait à rembourser, « au prorata de la durée du contrat effectivement accomplie », les frais engagés au titre de la prise en charge financière de son diplôme universitaire de spécialisation de médecin de prévention ainsi que les « frais annexes ».

Considérant les engagements respectifs entre le Centre de Gestion et le Conseil Départemental,

Le Président propose :

- **D'ACCEPTER** la réduction du titre n°2120/2022 d'un montant de 6 337,98 euros ;
- **D'AUTORISER** le mandatement de la somme de 4 188,68 euros au conseil départemental en remboursement de la moitié des sommes engagées par lui.

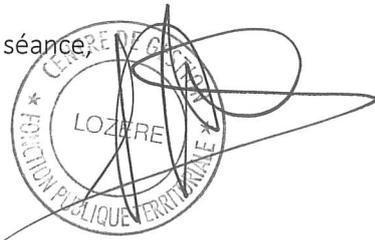
Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la réduction du titre n°2120/2022 d'un montant de 6 337,98 euros ;
- **D'AUTORISER** le mandatement de la somme de 4 188,68 euros au conseil départemental en remboursement de la moitié des sommes engagées par lui.

Pour extrait conforme,
Mende, le 10 mars 2023

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul ITIER



Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.